

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2022_11_2

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Objet : Ressources Humaines :

Avancements de grade :

création et suppression de postes

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Octobre 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'arrêté n°AP_2022_141 du 25/10/2022, établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022,
Vu le tableau des effectifs,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose de créer et supprimer, pour décembre 2022, des emplois permanents relevant de la catégorie C, à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

1/ Crédit, à compter du 20/12/2022, de 2 emplois permanents à temps complet (35/35ème) d'Adjoint technique principal de première classe _C3 (grade d'avancement),

2/ Suppression, à compter de cette même date, de 2 emplois permanents à temps complet (35/35ème) d'Adjoint technique principal de deuxième classe_C2 (grade d'origine).

AR Prefecture

016-211602362-20221110-D_2022_11_2-DE
Reçu le 21/11/2022

3/ Crédit n°3 : Création, à compter du 26/12/2022, d'un emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'Adjoint administratif principal de première classe _C3 (grade d'avancement),

4/ Crédit n°4 : Suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'Adjoint administratif principal de deuxième classe_C2 (grade d'origine).

Et précise que :

- les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- le tableau des effectifs sera mis à jour.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire,
Michel CARTERET**

Emis le 10/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 21/11/2022

